



Communiqué

Paris, le 14 novembre 2012

RESILIATION DU CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC KEPLER CAPITAL MARKETS

A la date du 13 novembre 2012, la société MDP Audiovisuel, actionnaire de Xilam Animation, a résilié le contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I. reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers signé avec les sociétés Kepler Capital Markets et Kepler Corporate Finance. Ce contrat portait sur les actions Xilam Animation.

Les moyens mis à disposition par MDP Audiovisuel figurant au crédit du compte de liquidité à la date de résiliation du contrat de liquidité étaient :

- une somme de 4.529,02 euros, et
- 6.587 titres Xilam Animation.

A propos de Xilam

Xilam est une société de production audiovisuelle et multimédia, fondée par Marc du Pontavice en 1999. Elle conçoit, produit et distribue des dessins animés à l'attention des enfants pour le marché international qu'elle décline sur tous les supports : TV, cinéma, online et merchandising.

Forte de succès mondiaux comme *Oggy et les Cafards*, *Zig & Sharko*, *Les Dalton*, *Les Zinzins de l'espace* ou *Les Nouvelles Aventures de Lucky Luke*, Xilam est aujourd'hui l'une des principales références européennes de l'animation haut de gamme. Xilam est cotée depuis le 7 février 2002 (Eurolist compartiment C - Code ISIN FR0004034072)

CONTACTS :

XILAM

Marc du Pontavice - Président

Tel : 01 40 18 72 01

xilam@xilam.com

Patrick Caetano - DAF

Tel : 01 40 18 72 00

pcaetano@xilam.com

CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le " U.S. Securities Act "), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de Xilam Animation objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Xilam Animation n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.